

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33
Procurations : 3

L'an deux mille douze
le six février

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 30/01/2012

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Chantal SIMON-GUILLOU ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Yvonne THOMAS à Mme Françoise GUENEUGUES, M. Francis LE BIAN à M. Yves DU BUIT.

Affichage en date du : 30/01/2012

Publication de la présente en date du :

Secrétaire de Séance : Mme Martine BIZIEN

Réception en préfecture :

N° 2012-02-02

Objet : Vote du Budget primitif annexe 2012 du lotissement « Lannilis III ».

M. Damien DESCHAMPS, adjoint aux Finances, au Budget et à la Communication, propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif annexe 2012 du lotissement « Lannilis III » relatif à l'éco-village.

Ce budget est assujéti à TVA depuis la réforme de la TVA immobilière de mars 2010. Ses montants sont donc présentés hors taxes. Ce budget fait l'objet d'une reprise anticipée du résultat 2011. Il se caractérise par :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 947 271,40€
Charges à caractère général (chapitre 011) 460 664,48€

Ce chapitre retrace les opérations de travaux et achats divers pour la viabilisation des terrains. L'année 2012 sera marquée par la poursuite des travaux de réalisation des constructions individuelles. Le marché de travaux, conclu et engagé en 2010, devrait être soldé en 2013. Les engagements doivent donc faire l'objet de reports.

Autres charges courantes (chapitre 65) 5 000€

Ce chapitre permet notamment de procéder en fin d'année à des régularisations d'écritures liées à la TVA.

Opérations d'ordre entre sections 481 606,92€
(chapitre 042)

Ce chapitre sert à la comptabilisation de la variation des stocks de terrains aménagés. En 2012, il conviendra d'annuler les stocks de l'exercice 2011 sur la ligne 71355 « variation des stocks de terrains aménagés ».

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 947 271,40€

Excédent de fonctionnement reporté (002) 447 486,40€

En application de l'article L2311-5 du CGCT, les résultats de l'exercice précédents sont repris par anticipation sur le budget annexe Lannilis III.

L'exercice 2011 a enregistré un excédent de fonctionnement du fait de la vente de nombreux terrains du lotissement. Ce résultat de fonctionnement est donc reporté au compte 002.

Produits des services, du domaine et ventes diverses 280 000€

(chapitre 70)

Les ventes de lots doivent se poursuivre sur l'année 2012. En 2011, le produit des ventes de 16 lots a été encaissé par la commune.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 11 757€

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2011, le compte 758 « Produits divers de gestion courante » enregistre le produit des participations des acquéreurs de lots pour l'opération d'achat et pose de cuves de récupération d'eau de pluie.

Produits exceptionnels (chapitre 77) 8 028€

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2011, le compte 774 « Subvention exceptionnelle » pourrait enregistrer le produit de la subvention complément de prix du budget principal de la commune pour combler la différence éventuelle entre la participation des acquéreurs et le montant réel payé par le budget de lotissement pour l'acquisition et la pose de cuves de récupération d'eau de pluie.

Opérations d'ordre entre sections 200 000€

(chapitre 042)

Ce chapitre sert à la comptabilisation de la variation des stocks de terrains aménagés. Les ventes de terrains prévues sur l'année 2012 devraient diminuer les stocks de terrains de la commune.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 681 606,92€

Déficit d'investissement reporté (001) 481 606,92€

En application de l'article L2311-5 du CGCT, les résultats de l'exercice précédents sont repris par anticipation sur le budget annexe Lannilis III.

Le déficit en section d'investissement s'explique par les mouvements d'ordre liés à la comptabilisation des stocks.

Opérations d'ordre entre sections 200 000€

(chapitre 040)

Ce chapitre sert à la comptabilisation de la variation des stocks de terrains aménagés.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 681 606,92€

Emprunts et dettes assimilées (16) 200 000€

L'inscription d'un emprunt est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Opérations d'ordre entre sections 481 606,92€

(chapitre 040)

Ce chapitre sert à la comptabilisation de la variation des stocks de terrains aménagés. En 2012, il conviendra d'annuler les stocks de l'exercice 2011 sur la ligne 71355 « variation des stocks de terrains aménagés ».

DEPENSES REELLES		DEPENSES D'ORDRE		RECETTES REELLES		RECETTES D'ORDRE	
FONCTIONNEMENT							
011	charges à caractère général	460 664,48	opérations d'ordre	002	Résultat de fonctionnement reporté	447 486,40	opérations d'ordre
65	autres charges de gestion courante	5 000,00		70	Produits des services et du domaine	280 000,00	
				75	autres produits de gestion courante	11 757,00	
				77	subventions exceptionnelles	8 028,00	
total	dépenses réelles de fonctionnement	465 664,48	total dépenses d'ordre de fonctionnement		total recettes réelles de fonctionnement	747 271,40	total recettes d'ordre de fonctionnement
					TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		947 271,40
INVESTISSEMENT							
001	Résultat d'investissement reporté	481 606,92	opérations d'ordre	16	Emprunt	200 000,00	opérations d'ordre
total	dépenses réelles d'investissement	481 606,92	total dépenses d'ordre d'investissement		total recettes réelles d'investissement	200 000,00	total recettes d'ordre d'investissement
					TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		681 606,92

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif du budget annexe de lotissement « Lannilis » pour l'exercice 2012, arrêté en dépenses et recettes :

- En opérations réelles, à la somme de 947 271,40 €
- En opérations d'ordre, à la somme de 681 606,92 €

Le Budget Primitif du budget annexe de lotissement « Lannilis » est arrêté en mouvements budgétaires de la manière suivante :

- En section de fonctionnement, à la somme de 947 271,40 €
- En section d'investissement, à la somme de 681 606,92 €

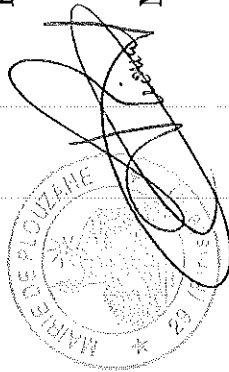
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (26 voix pour, 7 abstentions soit les groupes « Plouzané bouge » et « Générations Plouzané ») :

- **APPROUVE** le budget primitif annexe 2012 du lotissement « Lannilis III ».

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 7 février 2012

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20120206-2012_02_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012
Publication : 09/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

